



COLLOQUE 20 ans du CoSMoS

Intervention Philippe Diallo, 06 décembre 2017

Madame la ministre,

Monsieur le représentant du Président de la République,

Messieurs les députés et sénateurs,

Monsieur le président du CNOSF

Mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier très sincèrement nos intervenants (Marie Barsacq, Didier Quillot, Didier Besseyre, Benoit Thieulin) et remercier tout particulièrement nos quatre anciens ministres des sports qui ont accepté, de manière tout à fait exceptionnelle, de venir débattre devant vous.

Remercier aussi le président du CNOSF pour sa présence. Chacun sait le rôle décisif que le CNOSF a eu dans la fondation du CoSMoS et le soutien constant qu'il lui a apporté au fil des années.

Vous remercier aussi Madame la ministre de nous honorer de votre présence et d'avoir bien voulu prendre la parole pour clôturer cette manifestation organisée à l'occasion des 20 ans du CoSMoS autour du thème qui constitue malheureusement la préoccupation majeure des Français depuis plusieurs décennies : l'emploi.

Vous le savez, la branche du sport, c'est aujourd'hui 130 000 salariés pour plus de 22 000 structures employeurs. Cela en fait la 45^{ème} branche professionnelle en France sur les 700 existantes.

Dans les prochaines semaines, la ministre du Travail va officialiser les résultats de la première mesure de la représentativité patronale.

Le CoSMoS en enregistrant une audience de 95% sur le nombre d'entreprises adhérentes et de 97% sur le nombre de salariés va devenir, officiellement et sans conteste, la 1^{ère} organisation patronale du sport avec plus de 4 000 adhérents regroupant l'ensemble des fédérations, leurs organes déconcentrés, l'intégralité des clubs professionnels des sports collectifs mais aussi des organisateurs d'évènements sportifs tels qu'ASO ou l'Automobile Club de l'Ouest, des gestionnaires d'équipement sportifs, des entreprises du fitness ou encore l'UCPA.

Ce résultat nous donne une force et une légitimité pour porter les intérêts des entreprises de cette branche qui sont très diverses puisqu'elles vont de l'association la plus modeste à des entreprises de plusieurs milliers de salariés et centaines de millions de budgets.



Mais si elles sont diverses, elles ont toutes la même volonté d'aller de l'avant.

Balzac disait que « la France était un pays qui adore changer de gouvernement à condition que ce soit toujours le même ».

J'ai cru comprendre que le Président de la République souhaitait faire mentir le grand écrivain en engageant une profonde transformation de notre pays.

Et bien je veux profiter de cette occasion, Madame la ministre, pour vous dire en quelques minutes les voies que pourrait prendre une transformation pour les employeurs du sport.

Aller de l'avant, c'est d'abord et paradoxalement sécuriser certains dispositifs existants car ils sont pour de nombreuses structures la première étape pour s'engager dans la voie de la professionnalisation.

Je pense en particulier à la nécessité de retrouver le plus rapidement possible les bases légales et réglementaires du dispositif de l'assiette forfaitaire. Il y a ici une vraie urgence si l'on veut sécuriser définitivement le passé et pérenniser les emplois.

De même, il faut donner à court terme de la visibilité sur les 15 à 20 000 contrats aidés signés dans notre branche. En sécurisant bien évidemment les contrats en cours, mais aussi en permettant au sport de faire partie des secteurs prioritaires définis par le gouvernement pour 2018.

Sur ce point, je veux dire que nous sommes pleinement conscients que la raréfaction des fonds publics, qu'ils proviennent de l'Etat ou des collectivités locales, nous oblige à imaginer le modèle économique associatif de demain. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à un groupe d'experts du CoSMoS de travailler sur cette évolution et de me rendre au printemps prochain leurs conclusions.

Aller de l'avant, c'est aussi prendre en compte l'indispensable nécessité de compétitivité de nos clubs confrontés à la concurrence internationale et dont on sait qu'ils subissent encore trop de handicaps qui sont autant de freins à leur attractivité.

A ce titre, tout le secteur du sport professionnel attend avec impatience la parution du décret qui permettra une application effective de la redevance droit d'image prévue par la loi Braillard.

L'allongement de la durée maximale du premier contrat professionnel serait de même un atout déterminant pour protéger et valoriser la formation des jeunes joueurs.

De même, il pourrait être opportun de prolonger l'action entreprise récemment par Thierry Braillard en direction de la reconversion des sportifs.

Il nous semble que la spécificité de leur carrière pourrait légitimer la mise en place de dispositif d'épargne salariale adapté à la brièveté des carrières et faciliterait les reconversions.

Enfin, l'organisation de manifestations sportives est, chacun le reconnaît, une source de modernisation des infrastructures, de développement et de croissance. La France dispose, en la matière, d'un savoir-faire reconnu comme en témoignent les attributions successives de



compétitions internationales majeures comme la Ryder Cup en 2018, la coupe du monde féminine de football en 2019 et bien sûr des Jeux Olympiques de 2024.

Pourtant, trop souvent les organisateurs sont confrontés à des risques sociaux liés au bénévolat, au temps de travail ou encore à la directive « travailleurs détachés ». L'assouplissement de la législation sociale lors de l'organisation d'un évènement sportif faciliterait grandement la vie des employeurs.

Sur le terrain des réformes, après les ordonnances Macron, l'actualité a été marquée au mois d'octobre par le lancement des réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces deux réformes retiennent particulièrement notre attention.

Nous sommes en effet dans une activité où la loi oblige le personnel encadrant à disposer d'un diplôme ou d'une certification pour pouvoir exercer leur métier.

Dès lors la formation professionnelle revêt une importance particulière. En 2016, 53 millions d'euros ont été engagés dans la formation de nos salariés.

Vous comprendrez que nous attendions avec impatience le fruit des premières concertations et le projet de loi qui sera présenté en 2018 et définira les nouvelles règles du jeu, notamment en matière de financement et d'individualisation des parcours de formation.

Sur l'apprentissage, si le nombre d'apprentis a progressé de 41% depuis 2014 pour s'établir à 2 500 en 2016, je crois que nous pouvons faire mieux.

Pour cela, il faudra mieux informer les employeurs et notamment ceux qui, n'étant pas soumis à la taxe d'apprentissage, sont éloignés de ce dispositif. Il faudra aussi assouplir les conditions de recours aux maîtres d'apprentissage dans un secteur où beaucoup d'intervenants sont bénévoles.

Formation professionnelle, apprentissage, demain filière des métiers du sport avec un nouveau BAC et un BTS.

Pour optimiser ces réformes et en faire des succès pour le sport, il faut approfondir notre expertise en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Il faut aussi que les entrepreneurs du sport soient associés plus étroitement au processus de concertation, et surtout de décision, pour que les orientations retenues collent à la réalité, qu'il s'agisse des objectifs et du contenu de la filière des métiers du sport ou de leur implication dans la filière économique du sport.

Car ne nous trompons pas, in fine la richesse comme les emplois, ce sont les entreprises qui les créent.

Vous avez dans cette salle des dirigeants bénévoles, des dirigeants salariés, des entrepreneurs.



Ces femmes et ces hommes ne gagneront pas de médaille aux Jeux Olympiques mais ce sont aussi eux qui contribuent à faire vivre le sport en France, ce sont eux qui contribuent à porter les valeurs du sport. Ce sont encore eux qui contribuent à entretenir le lien social sur nos territoires.

En un mot ce sont eux qui incarnent la spécificité du sport et en font des employeurs pas tout à fait comme les autres : des employeurs porteurs d'un projet de société aux couleurs de la devise de la République.

La perspective des Jeux Olympiques nous offre une opportunité exceptionnelle celle de convertir les Français au sport.

Nous devons profiter des prochaines années pour franchir des pas décisifs pour augmenter la pratique sportive, pour améliorer la compétitivité de nos clubs, pour développer le sport dans les entreprises, pour faire rayonner nos clubs à l'international, pour former notre jeunesse.

Le CoSMoS a porté auprès du Comité de candidature des JO une contribution en ce sens dont les principes ont été intégrés dans le volet Héritage.

Vous voulez, Madame, une France qui bouge, une France qui rayonne et bien, vous l'aurez compris, nous sommes prêts et enthousiastes pour aller de l'avant. Ensemble pour le futur du sport.